



Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						-100,00
Total						-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	13 322		8 236		5 086	61,75
Total	13 322		8 236		5 086	61,75
MARGE SUR M/SES & MAT	-13 322		-8 236		-5 086	61,75
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 322		-8 236		-5 086	61,75
Produits financiers	20 045		20 045			
Charges financières	10 160		10 160			
Résultat financier	9 885		9 885			
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-3 437		1 649		-5 086	-308,47
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	277		2 342		-2 065	-88,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 714		-693		-3 021	435,84



certifié conforme



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	372 865		372 865	352 820
Disponibilités	6 891		6 891	12 806
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	379 756		379 756	365 626
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	379 756		379 756	365 626

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 281	18 974
Résultat de l'exercice	-3 714	-693
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 073	78 787
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	125	123
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	125	123
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	286 017	275 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 264	8 516
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	277	2 342
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	277	2 342
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	304 683	286 838
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	379 756	365 626

Certifié conforme



123SUNRISE

Société par actions simplifiée / vereinfachte Aktiengesellschaft
au capital de 57.770 € / mit einem Kapital von 57.770 €

Siège social: / und Sitz : ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-
SEICHE RCS Rennes 522 694 462

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2023

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Société en commandite de droit allemand, ayant son siège social sis Speersort 10, 20095 Hamburg (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Hamgurt (Allemagne) sous le numéro HRA 118591

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Vitali Breitling et Christian Bertsch-Engel

Propriétaire de 28.885 actions

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Markus Wolfgang Gierke et Matthias Müller

Propriétaire de 28.885 actions

(ci-après ensemble dénommés les « **Associés** »)

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 57.770 actions.

Etant au préalable exposé que :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) **de l'exercice clos le 31 décembre 2022** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

Connaissance prise des documents suivants, lesquels ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur.

:

PROTOKOLL DER ORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERBESCHLÜSSE AM 30. JUNI 2023

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Speersort 10, 20095 Hamburg (Deutschland) eingetragen im Handelsregister von Hamgurt (Deutschland) unter der Nummer HRA 118591.

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Herrn Vitali Breitling und Herrn Christian Bertsch-Engel.

Eigentümer von 28 885 Aktien

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschafts-

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, die Herren Detlef Schreiber und Matthias Müller.

Eigentümer von 28 885 Aktien

(nachfolgend die „**Gesellschafter**“ genannt“)

Die Summe entspricht der Anzahl der Aktien, die das Stammkapital ausmachen, 57.770 Aktien.

Folgendes wird zunächst dargelegt:

Der Präsident hat den Jahresabschluss (Jahresbilanz, Ergebnisrechnung und Anlage) sowie den Geschäftsbericht des **Geschäftsjahres 2022** erstellt und abgeschlossen.

Nach Kenntnisnahme der folgenden Unterlagen, welche den Gesellschaftern zugesandt oder ihnen innerhalb der Frist am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurden :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L-227-10 du Code de Commerce

- Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang) für das am 31. Dezember 2022 endende Geschäftsjahr
- Der Geschäftsbericht des Präsidenten
- Der Bericht des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss
- Der Sonderbericht des Wirtschaftsprüfers über die in Artikel L-227-10 des Handelsgesetzbuchs genannten Vereinbarungen

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

Nach Kenntnisnahme der folgenden Tagesordnung :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce
- Non-renouvellement du commissaire aux comptes

- Genehmigung des Jahresabschlusses für das besagte Geschäftsjahr
- Entlastung des Präsidenten und des Wirtschaftsprüfers
- Gewinn/Verlustverwendung
- Genehmigung der genehmigungspflichtigen Vereinbarungen gemäß Artikel L.227-10 des französischen Handelsgesetzbuches
- Verweigerung der Neuernennung eines Wirtschaftsprüfers

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les associés conformément à l'article 20.1 des statuts :

Die folgenden Beschlüsse sind einstimmig durch die Gesellschafter gemäß Artikel 20.1 der Satzung getroffen worden :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés , après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvent les comptes tels qu'ils leur ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés constatent qu'aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Associés donnent quitus au Président et au commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

ERSTER BESCHLUSS

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichts des Präsidenten und des Berichts des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2022 endende Geschäftsjahr, bestätigen die Gesellschafter die ihr vorgelegten Abschlüsse sowie die in diesen Abschlüssen enthaltenen oder in diesen Berichten zusammengefassten Geschäfte.

Die Gesellschafter konstatieren, dass, keine Ausgaben nach Artikel 39-4 CGI (frz. Steuerrecht) im Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2022 getätigt wurde.

Die Gesellschafter erteilen dem Präsidenten und dem Wirtschaftsprüfer für die Erfüllung ihrer Mandate für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent la proposition du Président, et décident d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à hauteur de (3.714) euros au compte « Report à nouveau ».

Les Associés reconnaissent qu'il leur a été rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de Commerce approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par tous les associés et consigné sur le registre des assemblées.

Fait en 3 exemplaires à Hambourg/Luxembourg

ZWEITER BESCHLUSS

Die Gesellschafter nehmen den Vorschlag des Präsidenten an und beschließen, den gesamten Verlust des am 31. Dezember 2022 abgeschlossenen Geschäftsjahres in Höhe von (3.714) Euro auf das Konto „Gewinn bzw. Verlustvortrag“ zu übertragen.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sie über den Umstand informiert wurden, dass in den letzten drei Geschäftsjahren keine Ausschüttungen vorgenommen wurden.

DRITTER BESCHLUSS



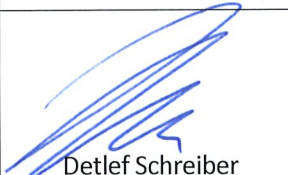

Nach der Kenntnisnahme des Sonderberichts des Wirtschaftsprüfers über die unter Artikel L 227-10 des französischen Handelsgesetzbuches fallenden Vereinbarungen, genehmigen die Gesellschafter die Schlussfolgerungen des genannten Berichts und die darin erwähnten Vereinbarungen.

VIERTER BESCHLUSS

Die Gesellschafter bevollmächtigen den Inhaber einer originalen Ausfertigung, eines Auszugs oder einer Kopie vorliegenden Protokolls, die Publizitäts-, Hinterlegungs- und weitere erforderlichen Formalitäten durchzuführen.

Aus dem oben Genannten wurde vorliegendes Protokoll erstellt, das von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in das Register der Gesellschaftsbeschlüsse eingetragen wurde.

Erstellt in 3 Exemplaren in Hamburg/Luxembourg

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG,		CEE Renewable Fund S.A.,	
			
Vitali Breitling	Christian Bertsch-Engel	Detlef Schreiber	Matthias Müller



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

123 SUNRISE

Rapport sur l'audit des états financiers

Exercice clos le 31 Décembre 2022
123 Sunrise
Val d'Orson, Rue du Pré Long - 35770 Vern-sur-Seiche

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Certifié conforme
CEE Administration
Vertreten durch


Bernd Engel

Bertsch-Engel



Frank Graf



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

123 Sunrise

Val d'Orson, Rue du Pré Long - 35770 Vern-sur-Seiche

Rapport sur l'audit des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des comptes annuels ci-joint de la société 123 Sunrise comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers des comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la société 123 Sunrise au 31 décembre 2022, ainsi que de son résultat couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, conformément aux règles et principes comptables applicables en France.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'audit (ISA) telles qu'agrées par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 11 avril 2019. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Responsabilités de la direction relatives aux états financiers des comptes annuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux règles et principes comptables applicables en France, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention



de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA, permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ses informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.



Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Paris La Défense, le 8 juin 2023

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tzinmann', written over a horizontal blue line.

Sandie Tzinmann



Associée

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	372 865		372 865	352 820
Disponibilités	6 891		6 891	12 806
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	379 756		379 756	365 626
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	379 756		379 756	365 626



Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 281	18 974
Résultat de l'exercice	-3 714	-693
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 073	78 787
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	125	123
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	125	123
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	286 017	275 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 264	8 516
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>	277	2 342
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	277	2 342
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	304 683	286 838
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	379 756	365 626

Certifié conforme



Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						-100,00
Total						-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	13 322		8 236		5 086	61,75
Total	13 322		8 236		5 086	61,75
MARGE SUR M/SES & MAT	-13 322		-8 236		-5 086	61,75
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 322		-8 236		-5 086	61,75
Produits financiers	20 045		20 045			
Charges financières	10 160		10 160			
Résultat financier	9 885		9 885			
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-3 437		1 649		-5 086	-308,47
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	277		2 342		-2 065	-88,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 714		-693		-3 021	435,84

certifié conforme



Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 379 756 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 714 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31/12/2022, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidents significatifs pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	64 376
Total	64 376

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 304 683 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	125	125		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 264	18 264		
Dettes fiscales et sociales	277	277		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	286 017	286 017		
Produits constatés d'avance				
Total	304 683	304 683		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	286 017			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 700
INTERETS COURUS A PAYER	125
Total	11 825

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 500 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Opérations et résultats :					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 596,00	159,02	3 153,14	1 648,83	-3 437,25
Impôts sur les bénéfices	798,00	2 438,00	3 193,00	2 342,00	277,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-3 394,00	-2 278,98	-39,86	-693,17	-3 714,25
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,06	-0,04	0,00	-0,01	-0,06
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,06	-0,04	0,00	-0,01	-0,06
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

certifié conforme

123SUNRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 57.770 €
Siège social: ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE
RCS Rennes 522 694 462

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les prescriptions légales et statutaires.

Il vous sera donné par ailleurs lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.

I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les méthodes de présentation et de valorisation des comptes sociaux demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Sur le plan financier

Le chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 00,00 € comme au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres clés :

- Le résultat exceptionnel est nul	0 €
- Les produits d'exploitation sont nuls	0 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	13.322 €
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de	<u>(13.322) €</u>
- Les produits financiers s'élèvent à	20.045 €
- Les charges financières s'élèvent à	10.160 €
- Le résultat financier est bénéficiaire de	<u>9.885 €</u>

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde donc, par un résultat courant avant impôts déficitaire de (3.437€) contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 1.649 € au titre de l'exercice précédent.

En conséquence après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 277,00 euros les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par une perte de (3.714) euros.

Au 31 décembre 2022, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 75.073 contre 78.787 euros au titre de l'exercice précédent.

III. AFFECTATION DU RESULTAT, DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Nous proposons d'affecter en report à nouveau, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à (3.714) euros.

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demanderons d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

V. PERSPECTIVES 2023 :

Malgré la pandémie mondiale du coronavirus déclarée par l'OMS le 30 janvier 2020, la Société poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes, mais il est trop tôt pour se prononcer sur ses résultats futurs.

Dans la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (la « loi de finances pour 2021 ») le gouvernement français a ouvert la possibilité de renégocier les contrats d'obligation d'achat conclus par EDF en application des arrêtés tarifaires photovoltaïque de 2006 et 2010.

En application du Décret n° 2021-1385 du 26 octobre 2021, les sociétés listées au VIII dans lesquelles la société 123 SUNRISE détient des actifs se sont vu notifier au dernier trimestre 2021 par le Ministère de l'Environnement le tarif révisé qui devra s'appliquer au contrat d'achat conclu par la société avec EDF en application du mécanisme de l'obligation d'achat prévu par le Code de l'Energie par les arrêtés tarifaires du 10 juillet 2006, du 12 janvier 2010 et du 31 août 2010.

En application de l'article 7 dudit décret, les sociétés listées au VIII ont formé devant la Commission de Régulation de l'Energie une demande de réexamen de ce tarif révisé.

A l'issue de cette procédure de réexamen et quel que soit son résultat, la révision tarifaire s'appliquera à compter du 1er décembre 2021.

Toutefois par décision n°458991 du 27 janvier 2023, le Conseil d'Etat a confirmé la légalité du décret n°2021-1385 du 26 octobre 2021 qui définit le principe et la procédure de réduction du tarif d'achat des Contrats d'achats S 6/S 10.

Aussi les résultats futurs de la société 123 Sunrise pourront être affectés.

En revanche, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 26 octobre 2021 qui réduit l'ampleur de l'aide d'Etat résultant de ces contrats en ce qu'il institue une nouvelle aide d'Etat qui n'a pas été notifiée à la Commission européenne.

Dès lors, selon toute vraisemblance, les tarifs d'achats d'électricité visés dans les Contrats d'achats S 6/S 10 restent inchangés jusqu'à l'entrée en vigueur éventuelle d'un nouvel arrêté pris en application du Décret n° 2021-1385 du 26 octobre 2021.

Par ailleurs, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes de la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

VII. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES, SUR L'EXERCICE, DANS LE CAPITAL DE SOCIETES :

Néant.

VIII. ACTIVITES DES FILIALES (PAR BRANCHE D'ACTIVITE) ET RESULTATS OBTENUS :

La Société n'a pas de filiales (au sens de l'article L233-1 du Code de commerce) et n'exerce pas de contrôle sur une autre société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

Toutefois il est rappelé que la Société détient :

- Des actions de la SAS Solaire Esparron 1, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS Solaire Esparron 1, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société
- Des actions de la SAS Solaire Esparron 2, représentant 3,7% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS Solaire Esparron 2, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société ;
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Saint Hilaire, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Saint Hilaire, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société.

IX. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Néant.

X. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES INTERVENUES SUR L'EXERCICE :

Néant.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est indiqué ci-dessous la décomposition des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Le solde des dettes et comptes rattachés à l'égard des fournisseurs ainsi que le solde des créances et comptes rattachés à l'égard des clients au 31 décembre 2022 sont décomposés comme suit :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												

Nombres de factures concernées	1	4										
Montant total des factures concernées TTC		1344		5220		6564						
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		20 %		80%	100 %	100 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443- 1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois											

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous précisons qu'il n'a été exposé aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts.

XIII. APPROBATION DES COMPTES, DES RAPPORTS ET DES PROPOSITIONS DE DECISIONS :



Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes qui viennent de vous être présentés,
- approuver l'affectation du résultat qui vous est proposée,

Au présent rapport est joint le texte du projet des décisions que nous vous remercions de bien vouloir approuver.

Fait à Hambourg en deux exemplaires

Le 31 mai 2023

Le Président, CEE Administration, représenté par	
 Christian Bertsch-Engel	 Frank Grafe

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 379 756 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 714 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31/12/2022, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidents significatifs pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	64 376
Total	64 376

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 304 683 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	125	125		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 264	18 264		
Dettes fiscales et sociales	277	277		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	286 017	286 017		
Produits constatés d'avance				
Total	304 683	304 683		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	286 017			